CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2023

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 avril 2023, s'est réuni le mercredi 3 mai 2023 à 20 H 00, Maison de l'Enfance à La Ferrière.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

23-051 Création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie / Choix des entreprises pour la réalisation des travaux

Monsieur RIVOAL Eric ne participe pas part au vote.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

LOTS / ENTREPRISES	Total (Montant en € HT)
Lot 01 : Déconstruction	
DEMCOH 53960 BONCHAMPS LES LAVAL	111 881,10 €
Lot 02 : Terrassements - VRD - Espaces verts	
SOFULTRAP 85250 ST FULGENT	82 927,51 €
Lot 03 : Gros œuvre - Ravalement	
MC BAT 85000 LA ROCHE SUR YON	386 892,82 €
Lot 04 : Charpente bois - Renforts métalliques	
FEVRE 85250 CHAVAGNES EN PAILLERS	24 894,93 €
Lot 05 : Couverture tuile - Zinc	
SOPREMA 44470 CARQUEFOU	52 000,00 €
Lot 06 : Étanchéité	
SOPREMA 44470 CARQUEFOU	11 952,00 €
Lot 07 : Menuiseries extérieures aluminium	
SERRURERIE LUÇONNAISE 85400 LUÇON	187 079,00 €
Lot 08 : Métallerie	
JS METAL 85280 LA FERRIERE	162 197,25 €
Lot 09 : Menuiseries intérieures bois	
MCPA 85190 AIZENAY	94 000,00 €
Lot 10 : Cloisons sèches	
TEXIER BERNARD 85280 LA FERRIERE	213 668,17 €
Lot 11 : Plafonds suspendus	
HERVOUET SARL 85260 LES BROUZILS	30 738,30 €
Lot 12 : Carrelage - Faïence	
GALIPAUD SARL 85 LA CHAIZE LE VICOMTE	91 082,12 €
Lot 13 : Sols souples	
JPL ETS 85300 CHALLANS	38 398,96 €

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance

Lot 14 : Peinture	
EVPR 85170 DOMPIERRE SUR YON	55 607,96 €
Lot 15 : Nettoyage de réception	
SOLS ET PEINTURES 17700 SURGÈRES	3 217,84 €
Lot 16 : Plomberie sanitaires - Chauffage - Ventilation	
AJS CLIMATIC 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE	394 000,00 €
Lot 17 : Cuisine	
LE FROID VENDEEN 85190 VENANSAULT	16 251,17 €
Lot 18 : Électricité	
SNGE 85000 LA ROCHE SUR YON	149 000,00 €
TOTAL GENERAL HT	**2 105 789,13 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et notifier les marchés correspondants et à prendre tous actes y afférant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

23-052 Création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie / Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Vendée au titre du fonds vert - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la préfecture de la Vendée pour une demande de subvention au titre du fonds vert – rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.
- **APPROUVE** le plan de financement défini comme suit :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	**Montant HT**	**Subventions**	**Montant**	**%**
AMO (proratisé à 39%)	13 980,42 €	DETR 2021- *proratisé à 39%*	58 500,00 €	6,57 %
Moe (proratisé à 39%)	83 816,09 €	REGION (transition énergétique) - *proratisé à 39%*	39 000,00 €	4,38 %
Travaux propres à la rénovation énergétique, soit 39% du total des travaux	806 699,17 €	DRAC (Bibliothèque/médiathèque) - *proratisé à 39%*	85 800,00 €	9,64 %
Dont :		SYDEV (transition énergétique) - *proratisé à 39%*	15 600,00 €	1,75 %
Lot Étanchéité	11 952,00 €	Conseil départemental (Bibliothèque/médiathèque) - *proratisé à 39%*	62 002,20 €	6,96 %
Lot Menuiseries extérieures aluminium	187 079,00 €	Conseil départemental (salle polyvalente) - *proratisé à 39%*	58 500,00 €	6,57 %
Lot Chauffage - Ventilation	394 000,00 €	FONDS VERT - *en totalité*	315 000,00 €	35,38 %
Retrait chaudière gaz et distribution gaz	-14 213,16 €	Sous-total	634 402,20 €	71,26 %
Lot cloisons sèches - isolation	213 668,17 €	Autofinancement	255 880,33 €	28,74 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	255 880,33 €	28,74 %
Total dépenses	**890 282,53 €**	**Total Recettes**	**890 282,53 €**	100,00 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents se rapportant à celui-ci et notamment la demande de subvention.

23-053 Lotissement les Hauts de la Pironnière / Vendée Eau - Avenant n° 1 à la convention pour la desserte en eau potable

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant n°1 à la convention proposée par Vendée Eau pour la création du réseau d'eau du lotissement « les Hauts de la Pironnière » d'un montant de participation de 20 326,07 € HT et 24 391,28 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention à intervenir fixant les modalités techniques et financières de cette opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe 2023 Lotissement « les Hauts de Pironnière » aux articles et chapitres prévus à cet effet.

23-054 Renforcement de charpente métallique et remplacement de la toiture actuelle en bac acier par une toiture en panneau sandwich sur la salle de tennis de table / Résultat de la consultation

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise SOPREMA pour le lot 1 pour un montant de 110 000 € HT.
- **DECIDE** de retenir l'entreprise RENOFORS pour le lot 2 pour un montant de 24 668,50 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec les 2 entreprises précitées ainsi que toutes pièces relatives à ces décisions.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

23-055 Parcelle AD n°37 / ENEDIS - Convention de servitudes pour l'alimentation de VST

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention proposée par ENEDIS,
- **INDIQUE** que cette convention est conclue à titre gratuit,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités techniques et financières de cette opération.

23-056 Subvention de fonctionnement exceptionnelle pour le club USF TENNIS CLUB la Ferrière

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € répartis en deux versements tels que précisé ci-dessous :
  - 1 200 € seront versés dès le vote de la subvention par le conseil municipal,
  - 300 € seront versés en fin d'année uniquement en fonction du résultat réalisé par l'association et sur justificatifs.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2023, chapitre 65, article 6574.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

23-057 Planète Jeunes / Fixation du prix de séjour d'été de l'accueil de loisirs

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs annexés pour les prix de séjour d'été de l'accueil de loisirs.

23-058 AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) - 60ème anniversaire du Traité de l'Élysée

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la déclaration relative au 60ème anniversaire du Traité de l'Élysée.

23-059 Personnel communal / Règlement relatif aux conditions d'attribution de titres repas aux personnels de la commune de La Ferrière

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du règlement, joint en annexe à la présente délibération, relatif aux conditions d'attribution des titres repas pour les personnels de la commune de La Ferrière à compter du 1er juin 2023.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

23-060 La Roche sur Yon Agglomération / Maison de l'Enfance - Convention de mise à disposition avec le Relais Assistantes Maternelles Est Yonnais

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux de la Maison de l'Enfance au Relais Assistantes Maternelles Est Yonnais.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

23-061 La Roche sur Yon Agglomération / Produits et prestations de signalisation horizontale - Convention de groupement de commandes – Avenant n°1

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre et exécution.
- **PREND ACTE** de la procédure d''appel d'offres ouvert européen qui sera lancée en application des articles R.2124-1, R.2124-2-1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.
- **AUTORISE** La Roche-sur-Yon Agglomération, coordonnateur du groupement de commandes à signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

23-062 La Roche sur Yon Agglomération / Plan Local d'Urbanisme / Révision allégée n°1 - Sollicitation à la Roche-Sur-Yon Agglomération pour l'approbation de la Procédure

Monsieur MALLARD Michel ne participe pas au vote.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à l'approbation de la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- **DÉCIDE** de solliciter La Roche-sur-Yon Agglomération pour approuver la révision allégée n° 1 du PLU.